

Séjour découverte 2025

Conditions d'admissibilité

- Les stagiaires doivent avoir entre 18 et 30 ans. Ils doivent être résidents de la Ville de Sainte-Thérèse ou étudier à temps plein dans une institution scolaire sur le territoire de Sainte-Thérèse.

Description

- La Ville de Sainte-Thérèse offrira une bourse de 1200 \$ aux candidats retenus dans le cadre du programme de stages *Séjour découverte*, cette bourse sera versée selon les modalités suivantes : 800 \$ avant le départ une fois la convention de stage signée et les copies du billet d'avion et de la preuve d'assurances déposés à la Ville et 400 \$ au retour après avoir déposé le bilan de stage à la Ville;
- La durée du stage est celle convenue entre le stagiaire et le milieu de stage, horaires et jours de travail sont selon le descriptif des stages.
- Les participants devront arriver à Annecy (Genève) le 27 juin et seront hébergés par la Ville d'Annecy jusqu'au jeudi 31 juillet. Le stage débutera le lundi 30 juin pour se terminer à la date prédéterminée avec le milieu de stage, le 30 juillet.
- L'hébergement est pris en charge par la Ville d'Annecy. Une caution d'environ 70 € est à verser à l'arrivée à la résidence d'hébergement par le stagiaire.
- La Ville d'Annecy mettra à la disposition des stagiaires des vélos pour leurs déplacements;
- La Ville d'Annecy fournira aux stagiaires une carte alimentaire de 70 € par semaine dans la limite de 5 semaines.
- Les stagiaires devront payer le coût de leur billet d'avion (aller-retour), jusqu'à l'aéroport de Genève. S'ils voyagent via un autre aéroport, ils devront se rendre par leurs propres moyens jusqu'à la gare d'Annecy le 27 juin.
- La Ville d'Annecy assurera le transport à l'arrivée des stagiaires entre l'aéroport de Genève, jusqu'à la d'Annecy où leurs seront remis leurs vélos. Le transport des bagages sera assuré par la Ville d'Annecy jusqu'à la Résidence du Prés-Saint-Jean. Le transport départ est à la charge des participants.
- Les stagiaires devront se procurer, à leurs frais, une assurance médicale internationale, ainsi qu'une assurance responsabilité civile dont ils devront présenter une copie au moment de la signature de la convention de stage, et ce, avant leur départ du Québec.
- Les stagiaires doivent avoir un passeport valide.
- Les stagiaires devront répondre aux critères sanitaires imposés au moment de leur départ. Il est de leur responsabilité de s'informer de ces derniers.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le responsable du programme de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse sejourdecouverte@sainte-therese.ca ou la Direction des relations internationales de la Ville d'Annecy à dri@annecy.fr